

1970, ces conséquences seront insensibles, car les coûts de construction ont monté l'an dernier de presque 11 p. 100. Je veux dire par là que les salaires dans le secteur du bâtiment ont augmenté en moyenne l'an dernier de 11.2 p. 100, contre 9.1 p. 100 l'année précédente.

Comme la situation ne semble pas devoir s'améliorer et comme le prix des matériaux de construction augmente toujours, pouvons-nous nous attendre qu'un entrepreneur remette ses travaux de construction à deux ans? Car, c'est bien ce que le ministre voudrait. Les entrepreneurs vont constater que plus ils attendront, plus les coûts s'accroîtront. L'intérêt sur le capital supplémentaire qu'il faudra réunir pour faire face à ce coût plus élevé dépassera de beaucoup ce que leur coûtera un amortissement différé de deux ans. Les entrepreneurs savent ce qu'un projet leur coûtera maintenant, en conséquence, ils ne vont pas attendre.

De surcroît, c'est s'illusionner, tout simplement, que de dire aux entrepreneurs de Calgary et d'Edmonton, où il y a pénurie de bons locaux à bureaux «retardez vos projets de deux ans, ce qui nous permettra de réduire la pression inflationniste». En raison de la rareté croissante des locaux de premier ordre, les loyers doivent augmenter lors de la signature de nouveaux baux et du renouvellement des anciens afin de tenir compte de la situation du marché. En conséquence, la mesure que le ministre qualifie de déflationniste sera plus que neutralisée par la pression inflationniste des loyers plus élevés; il ne faut pas oublier non plus, monsieur l'Orateur, que ces loyers plus élevés feront l'objet de baux à plus long terme. En conséquence, la sagesse de la mesure m'échappe totalement.

Quelle proportion des entreprises de construction sera touchée? Dans l'Ontario, à mon avis, cette proportion sera infime. D'après les estimations, l'augmentation des investissements dans les immeubles commerciaux neufs et dans les machines et l'outillage des entreprises commerciales s'établira entre 140 et 150 millions de dollars en 1969, ou sera d'environ 24 à 25 p. 100. Voici le total des dépenses prévues dans la région en question, après les changements effectués dans le budget fédéral. En 1968, on aurait dépensé 279.7 millions pour la construction, et 306.7 millions pour les machines et le matériel, ce qui fait un total de 586.4 millions. Selon les prévisions pour l'année 1969, la construction devrait représenter 368.2 millions et les machines et le matériel, 361.4 millions, ce qui fait un total de 729.6 millions. En pourcentage, l'augmentation est de 24.4 p. 100 et, en argent, de 143 millions de dollars.

On me dit qu'une entreprise de construction d'un million de dollars en Ontario produit 45 nouveaux emplois. Ainsi, l'augmentation de la construction dont j'ai parlé entraînera un supplément d'emploi de 1,400 années-hommes. Les machines et le matériel achetés créeront probablement moins d'emploi, étant donné qu'on compte davantage sur les importations pour cette catégorie de marchandises. Si l'on suppose la création de 30 emplois par million de dollars dépensés pour des machines et du matériel, l'augmentation prévue cette année devrait créer 550 emplois. En faisant l'addition des deux estimations, nous obtenons un gain global d'à peu près 1950 années-hommes pour l'année.

Les placements dans ce secteur d'activité ont beaucoup augmenté par rapport au total prévu de 15.5 p. 100, y compris ceux des ministères du gouvernement, d'une valeur monétaire de 856 millions de dollars. En présumant que l'économie ontarienne se ressentira surtout des nouvelles mesures budgétaires à cause de l'accroissement des placements dans les installations commerciales—c'est-à-dire les 143 millions de dollars et 1,950 emplois—il faudrait alors considérer cela au regard de la hausse prévue de 846 millions dans les placements de 1969. La vulnérabilité quant à l'emploi devrait être comparée aux niveaux peu élevés du chômage dans la province.

J'ai un tableau qui montre que cette proposition aura peu de répercussions dans l'Ontario. A vrai dire, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, le nombre des constructions commerciales par rapport à l'ensemble de la construction, celle des résidences et des institutions y comprises, est relativement si minime que cette mesure ne contribuera aucunement à contrôler l'inflation. Le ministre a voulu s'attaquer au problème de l'inflation, mais sa proposition ne touche qu'un faible secteur de la construction et n'apporte donc pas de véritable solution, à mon avis.

Il convient également de noter qu'un capitaliste peut attendre jusqu'à cinq ans avant de profiter des déductions pour amortissement, de sorte que les nouvelles dispositions ne toucheront pas les compagnies qui auraient normalement renoncé à réclamer la dépréciation durant les deux premières années de fonctionnement. Donc, beaucoup de sociétés s'en moquent totalement car elles ne réclameront pas l'amortissement de toute manière. Pourquoi dire alors qu'on va différer l'amortissement sur les immeubles commerciaux, quand cette disposition ne s'applique pas? Voilà une autre raison qui me fait dire que cette mesure ne produira pas les effets escomptés par le ministre.